



Le site du Ministère de l'Intérieur ainsi que le portail de la Sécurité Informatique, dispensent des informations et dirigent les usagers.



L'escroquerie est prévue par l'article L313-1 du Code Pénal et punie de 5 ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende.



**Direction Départementale
de la Sécurité Publique du NORD**
19 rue de Marquillies – 59000 LILLE
tél. : 03 62 59 80 00

Guide anti-arnaques sur internet

Lutter contre les arnaques sur
les sites de vente d'objets
d'occasion



La Police Nationale du Nord vous informe



**Direction Départementale
de la Sécurité Publique du NORD**





Vente en ligne, un marché qui profite aux escrocs

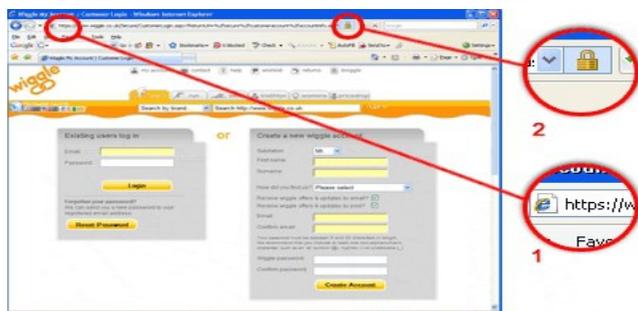
Les sites de vente sur internet sont très nombreux et des millions de personnes s'y connectent régulièrement, cherchant à faire de bonnes affaires, surtout en temps de crise.



La vigilance doit être de mise, car malheureusement beaucoup d'escrocs y voient un moyen de s'enrichir sans trop d'efforts.

Ce phénomène touche tous les départements et les fraudeurs, toujours plus ingénieux, redoublent d'imagination. Ils n'hésitent pas à imiter un courrier e/mail officiel ou à créer des sites frauduleux (c'est la technique du **fishing**).

C'est pour cela qu'il ne faut jamais répondre à des e-mails demandant vos coordonnées personnelles et/ou bancaires, provenant de particuliers ou d'administrations si l'adresse internet n'est pas sécurisée. Dans la barre de navigation, **HTTPS et un cadenas** doivent apparaître. De plus, l'installation d'un anti-virus est fortement recommandée.



Quelques précautions pour éviter les pièges :



- ▶ Contacter le vendeur par téléphone et lui demander des renseignements sur le produit. Cela permet d'avoir un ressenti envers lui.
- ▶ Privilégier le paiement en main propre, afin de voir l'objet et de s'assurer qu'il correspond bien à sa description initiale.
- ▶ Ne pas donner de rendez-vous chez vous et préférer plutôt une prise de contact dans un lieu public.
- ▶ En cas de paiement en ligne, favoriser le règlement par carte bleue virtuelle, proposée par les banques ou autres établissements financiers.
- ▶ Eviter les achats avec un vendeur situé dans un autre pays que le votre. Le recours en cas de litige serait bien plus difficile.
- ▶ Ne pas acheter des produits exagérément moins chers.
- ▶ Vérifier les forums, les avis des internautes à propos du site de vente.
- ▶ Contrôler si le site est bien officiel et que l'adresse internet ne contienne pas les mots "pas-cher".
- ▶ En cas de vente de véhicule, ne pas poster de photo avec la plaque d'immatriculation visible, afin d'éviter l'utilisation de doublette.

Des failles peuvent être repérées chez les escrocs :

- Mauvaise maîtrise du français.
- Les mêmes textes réutilisés avec des erreurs.
- Les réponses décalées et peu précises par rapport à la question posée.

MAIS ATTENTION ! LES ESCROCS APPRENNENT DE LEURS ERREURS ET S'ADAPTENT EN CONSEQUENCE.